

AMNESTY INTERNATIONAL DÉCLARATION PUBLIQUE

AILRC-FR
AFR 47/003/2013

Rwanda. Le lieu de détention d'un réfugié rwandais doit être rendu public

Joel Mutabazi, un réfugié rwandais qui se trouvait sous la protection des autorités ougandaises a été enlevé le 25 octobre 2013 et renvoyé en toute illégalité au Rwanda, où il est actuellement détenu dans un lieu inconnu. Amnesty International demande aux autorités rwandaises de faire connaître son lieu de détention et de veiller à ce qu'il puisse s'entretenir avec un avocat de son choix, bénéficier de soins et communiquer avec sa famille.

Le 31 octobre, la police rwandaise a confirmé dans une déclaration que Joel Mutabazi était détenu au Rwanda, où il était soupçonné de terrorisme.

La police a refusé de fournir à Amnesty International la moindre information, notamment de dire où et pour quels motifs il est détenu et s'il est en contact avec un avocat.

La situation de Joel Mutabazi auprès des autorités du Rwanda est particulièrement menacée du fait du rôle qu'il a joué au sein des forces de sécurité rwandaises, notamment comme garde du corps du président Kagame. En 2010 et 2011 les services rwandais de renseignement militaire l'avaient maintenu pendant plusieurs mois en détention au secret à Camp Kami, où il avait été torturé. Amnesty International a recueilli de nombreuses informations selon lesquelles des détenus ont été torturés et autrement maltraités à Camp Kami.

D'après une déclaration officielle émanant du ministère ougandais chargé de la Prévention et de la gestion des catastrophes et des Réfugiés, l'enlèvement a été le fait d'un agent de police qui a commis une erreur de jugement et qui a remis Joel Mutabazi à des responsables rwandais. Les autorités ougandaises ont déclaré publiquement qu'elles ont ouvert une enquête sur l'affaire et que le policier a été suspendu.

Les autorités ougandaises ont transféré Joel Mutabazi sans respecter les procédures officielles d'extradition.

Joel Mutabazi avait fui le Rwanda après avoir reçu des informations dignes de foi selon lesquelles sa vie était menacée. Il avait demandé l'asile à l'Ouganda en octobre 2011.

Complément d'information

Le 12 juillet 2012, Joel Mutabazi avait échappé à une tentative d'assassinat à son domicile à Kasangati, dans le district de Wakiso, région du Centre, en Ouganda. D'après son récit, il avait entendu des voix devant sa porte d'entrée et pensé qu'il s'agissait de sa femme, qui était allée regarder la télévision chez des voisins. Quand il a ouvert, il s'était trouvé face à un homme armé d'un pistolet qui a instantanément ouvert le feu sur lui, mais Joel Mutabazi s'est baissé pour se protéger et la balle l'a raté de peu et a traversé la porte. Une deuxième balle a touché l'autre porte. Lorsque Joel Mutabazi a appelé à l'aide, son agresseur s'est enfui. À la suite de cette affaire, le gouvernement ougandais et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) ont conjointement placé Joel Mutabazi sous protection policière.

Il a été rapporté en août 2013 qu'une précédente tentative d'enlèvement avait elle aussi échoué. Cette fois-là, Joel Mutabazi aurait été forcé de monter dans une voiture, puis relâché après que les services du Premier Ministre soient intervenus par téléphone auprès de l'Inspecteur général de la police afin qu'il ne soit pas extradé au Rwanda, compte tenu de son statut de réfugié.

FIN